

Règlement du Jeu concours

ARMISTICE – OPERATION PARAINAGE SUR ARMISTICE.FR

La société RAUTUREAU APPLE SHOES, société par actions simplifiée au capital de 5 297 875 euros, immatriculée au RCS de La Roche-Sur-Yon sous le numéro B302 60 008 000173, dont le siège social est situé 2, rue des boutons d'or, 85130 LA GAUBRETIERE, représentée par Mme Camilla SCHIAVONE en qualité de directrice générale,

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu concours ARMISTICE – OPERATION PARAINAGE SUR ARMISTICE.FR

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Les modalités du Jeu sont décrites ci-après.

Article 1 : Objet du jeu

Le Jeu est conditionné à l'achat d'une paire de chaussures ARMISTICE sur le site <https://www.armistice.fr>. Il consiste à participer selon les modalités définies à l'article 2.

Article 2 : Modalités de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne (hors îles Baléares, Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie (hors Vatican et Saint Marin), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal (hors Madère et Açores), République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, à l'exception :

- Du personnel de l'organisateur et de sa famille,
- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, le cas échéant, au gagnant, prouvant sa non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Il n'est autorisé qu'une seule participation pendant toute la durée du Jeu.

Le Jeu consiste pour les participants titulaires d'un compte client afférent à la marque ARMISTICE, à compléter le formulaire reçu par courrier électronique après achat effectué sur le site <https://www.armistice.fr> durant la période de Jeu, afin de participer à un instant gagnant et tenter de remporter un Golden Ticket .

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 12 mai 2023 à 9h au 27 mai 2023 à 18h (Heure de Paris).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si les règles décrites à l'article 2 du présent règlement ne sont pas respectées.

Par ailleurs, une analyse des informations relatives aux participants sera effectuée afin de s'assurer que les conditions de participation au Jeu sont bien respectées.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés informatiquement et aléatoirement.

Une même personne ne pourra pas être désignée gagnante plusieurs fois.

Article 6 : Désignation des Lots

Il y aura trois (3) gagnants.

Chaque gagnant se verra attribuer un bon cadeau d'une valeur égale au montant de la paire de chaussures ARMISTICE acheté lors de la commande ayant permis la participation au Jeu.

En cas de commande de plusieurs paires, le montant du bon cadeau sera égal au montant de la paire ayant la plus faible valeur.

Il est précisé que les lots ne pourront pas donner lieu à remplacement ou échange pour quelle raison que ce soit ou de remboursement en numéraire.

Article 7 : Information ou publication du nom des gagnants

Chaque participant recevra automatiquement un courrier électronique après sa participation, via l'adresse choisie pour la participation au Jeu, lui permettant de savoir s'il a gagné ou non.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Le bon cadeau sera activé et utilisable en boutiques ou sur le site <https://www.armistice.fr> 30 jours après l'achat de la paire ayant permis la participation au Jeu. Le bon cadeau sera valable 30 jours à compter de cette date et sera non sécable et non cumulable avec des promotions en cours.

Le bon cadeau sera désactivé en cas de retour partiel ou total de la commande ayant permis la participation au Jeu.

Les gagnants qui n'auront pas utilisés leur bon cadeau dans le délai précité, ne pourront prétendre à aucun autre lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit, l'organisateur ne sera nullement tenu responsable envers le gagnant qui n'aurait pas utilisé son lot.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le lot gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données du gagnant recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour l'attribution de son lot.

Les informations recueillies des gagnants pour l'envoi de leur lot sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur.

Les données collectées ne seront utilisées que par l'organisateur dans le cadre du Jeu.

Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue du Jeu.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur RAUTUREAU APPLE SHOES, 2 rue des Boutons d'Or, 85130 LA GAUBRETIERE, ou l'adresse email suivante : dpo@armistice.fr

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs ;
- droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD) ;
- droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD) ;
- droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD) ;
- droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est d'envoyer aléatoirement des bons cadeaux permettant de bénéficier d'une paire de chaussures de marque ARMISTICE offerte, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Le présent Règlement a été rédigé en français et traduit en anglais. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par mail. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu au siège social de RAUTUREAU APPLE SHOES : 2 rue des Boutons d'Or 85130 LA GAUBRETIERE ou à l'adresse suivante : <https://www.armistice.fr>.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier adressé à l'organisateur dont l'adresse figure ci-dessus.